



République Islamique de Mauritanie

Commission Européenne

Promotion du rôle et renforcement des capacités des ANE dans les Communes rurales du Hodh el Chargui.

Le projet

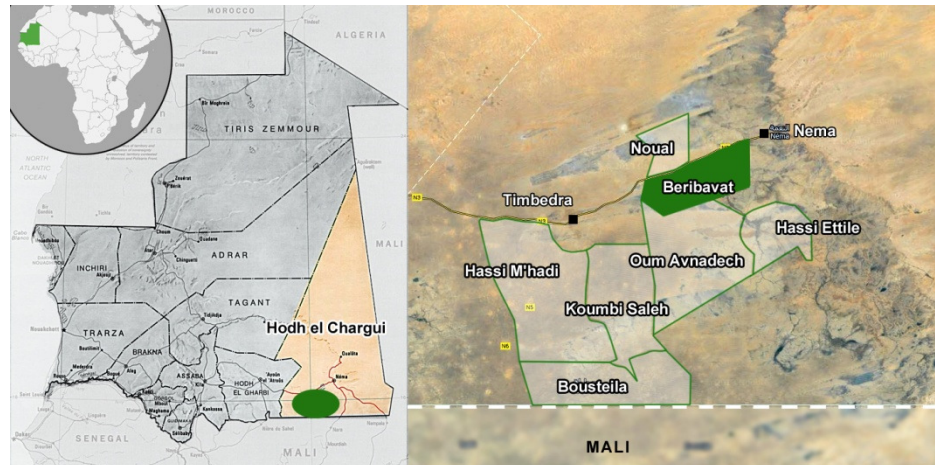
L'Action, visant au renforcement des capacités des élus et de la société civile dans 7 communes rurales du Hodh el Chargui, est démarrée en 2010 en partenariat avec l'ONG locale **Terre Solidaire Mauritanie** et les associations **AGIRabcd** et **GRDR**.

Le projet repose sur le postulat que le développement durable est essentiellement garanti par une réelle application de la décentralisation et par l'implication de la société civile.

Issus d'une participation effective des différents acteurs locaux (jeunes, femmes, notables, élus...), les PDC constituent la base des réflexions et de la choix des actions de développement à réaliser dès que les ressources seront disponibles.

Chef de file:

Terre Solidali



Beribavat

Wilaya du Hodh el Chargui

Moughataa de Néma

Commune rurale de Beribavat

Avec une surface de 1050 km², la commune de Beribavat est composée de 18 agglomérations (ou villages) nés sur un base de convergence identitaire tels que des pactes traditionnels d'alliance entre groupes et tribus autochtones, de liens de bon voisinage, de liens de consanguinité, des attaches culturelles et/ou spirituelles.

La commune compte 4387 habitants, soit une densité moyenne de 4,17 hts/ km². Le chef lieu de la commune, la ville de Beribavat, a été fondée en son site actuel depuis 1938 ; elle est peuplée de 1318 habitants et reliée à la ville de Néma par une piste rurale non aménagée, longue de 38,5 km.

Le niveau des précipitations détermine annuellement l'économie locale à travers la disponibilité des terres cultivables pour les agriculteurs, des pâturages pour les éleveurs et surtout des réserves en eau.

PLAN DE DEVELOPPEMENT COMMUNAL (PDC) DE BERIBAVAT

La Vocation dominante de la Commune :

La Commune de Beribavat est à vocation agropastorale ; sur les **792** familles que habitent la commune, il y a **92** familles **d'éleveurs** (11%), **204** familles **de cultivateurs** (24 % des ménages actifs), **121** familles **de commerçants** (14 % des actifs) et **64 ménages** (soit 7 % des familles actives) s'adonnant à des activités liées aux secteurs divers (gardiennage des troupeaux, tâcheronnat etc).

En termes de ressources, la commune dispose de une aire pastorale vitale et riche en espèces herbacées et arboricoles, un cheptel divers et diversifié et un potentiel humain valide et disponible.



A l'issu du diagnostic participatif réalisé dans la Commune rurale de Beribavat, les besoins en matière de développement local pour 5 années. La Commune, comptant sur le soutien financier de ses partenaires au développement aussi bien au niveau national (gouvernement mauritanien) qu'international (bailleurs internationaux), cherche à mobiliser une enveloppe financière estimée à 806.000.000 d'Ouguiyas, afin de réaliser les activités de développement local retenues dans son premier Plan de Développement Communal-PDC.

Les domaines prioritaires sont :

- L'éducation
- La santé
- L'accès à l'eau potable (l'hydraulique)
- Le développement rural et le développement urbain.

Les axes stratégiques sont :

- L'accélération de la croissance et le maintien de la stabilité économique
- L'encrage de la croissance dans la sphère économique des pays
- Le développement des ressources humaines et l'expansion des services de base
- L'amélioration de la gouvernance et le renforcement des capacités



L'éducation : intègre la construction et l'équipement des écoles, l'ouverture de salles d'alphabétisation

La santé : intègre la construction des postes de santé, des dispensaires, des centres de protection maternelle et infantile (PMI), des centres de nutrition.

L'accès à l'eau potable (l'hydraulique) : intègre l'équipement des puits fonctionnels par des moyens d'exhaure plus viables, la prospection et le fonçage des forages et des puits pastoraux, l'extension des réseaux d'adduction d'eau potable.

Le développement Rural et le Développement urbain intègre :

- L'aménagement des surfaces cultivables
- La protection des cultures
- La construction des barrages et le renforcement des digues,
- La construction des parcs de vaccination
- L'ouverture des pharmacies vétérinaires
- L'ouverture des boutiques de vente de complément d'aliments de bétail
- L'aménagement des périmètres maraîchers
- La protection de l'environnement contre la dégradation
- L'ouverture des boutiques communautaires
- La construction des mosquées
- La construction des magasins de stock de céréales
- La construction des ouvrages publics (maison des jeunes, stade, hôtel de ville, maison du livre
- Le désenclavement